# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 8 décembre 2016 6.3

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT**

**A PASSER AVEC L'ASSOCIATION GRAND BUREAU**

**DISPOSITIF "DOSE LE SON !"**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

**"**Grand Bureau est une association qui résulte de la fusion du GRAL (Groupement Rhône-Alpes des Lieux de musiques actuelles) et de trois autres associations.

Grand Bureau a repris la gestion du dispositif "Dose le son !", jusque-là coordonné par le GRAL depuis 2008, dispositif de prévention des risques auditifs en Rhône-Alpes, associant de nombreux partenaires publics, associatifs et professionnels. "Dose le son !" propose des spectacles pédagogiques à destination des adolescents des établissements scolaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Ville de Riorges, dans le prolongement de sa programmation de musiques actuelles, "Les Mardi(s) du Grand Marais", est associée à ce dispositif depuis plusieurs années et a accueilli des centaines d’élèves de collèges et lycées, ainsi que des jeunes venus de centres de formation du Roannais, pour les sensibiliser aux risques auditifs liés à l’écoute de la musique.

Pour l’année scolaire 2016/2017, la ville accueillera à nouveau ce dispositif pour trois représentations :

* jeudi 8 décembre 2016 à 10h00 et 14h30 ;
* vendredi 9 décembre 2016 à 10h00.

Pour ce faire, il convient de passer une convention avec Grand Bureau, producteur de ces concerts, pour la cession des droits de diffusion, l’organisation matérielle des représentations et le versement à la ville de Riorges d’une participation couvrant la majeure partie des frais engagés pour la réalisation de cette opération.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec l'association Grand Bureau, dans le cadre du dispositif "Dose le son !" ;
2. autorise le maire à la signer.